

Mode d'emploi Ballons lumineux

INSTRUCTIONS D'INSTALLATION ET D'UTILISATION DES BALLONS LUMINEUX

Avant tout montage, il est obligatoire de lire et respecter les conditions générales d'utilisation et d'installation fournies par le Département du Lot.

A retrouver également sur www.lot.fr/services-en-ligne/partenaires

RAPPEL DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION :

- Les ballons du Département sont sous la responsabilité du preneur.
- Le Département ne pourra pas être responsable des dégâts occasionnés par les ballons lors de leur utilisation par le preneur. Celui-ci sera tenu pour responsable de l'utilisation du matériel vis-à-vis des tiers ou de ses préposés.
- Le prêt de ce matériel par le preneur à un tiers est strictement interdit.
- Les ballons du Département doivent être utilisés avec les bâches, les gonfleurs, les leds, les trépieds et les tiges fournis, sauf avis contraire du Département.

Une fois installée, ne laissez pas les ballons sans surveillance régulière.

Les ballons du Département doivent impérativement ne pas être utilisés en cas de vent supérieur à 10 km/h, de fortes intempéries, d'orages de mauvaises conditions météorologiques.

Toute utilisation sous des lignes à haute tension ou à proximité d'arbres est formellement interdite.

Les gonflables ne sont pas ignifugés, ils ne conviennent pas dans certaines manifestations où un certificat vous sera demandé.

Les ballons vous sont fournis avec :

- Un ballon
- Un tube PVC pour fixation du ballon
- Un trépied télescopique 2,90m maximum
- Un pied tripode
- Un gonfleur électrique 150W
- Un kit lumineux LED 4500 lumens + alimentation étanche IP67 + rallonge 10m
- Une bâche de protection pour le gonflage et le dégonflage du ballon.

Et leurs housses de rangement.

1. Inspecter le lieu d'installation

- Vérifiez que le lieu d'installation soit propre et dégagé.
- Vérifiez que le ballon ne soit pas :
 - Sous des lignes à haute tension
 - Proche d'arbres ou de structures pouvant occasionner son déchirement.
- Vérifiez qu'il n'y a pas d'objets pointus ou tranchants autour du ballon.
- Vous ne devez pas gonfler ou dégonfler le ballon lorsqu'il pleut, neige ou vente.

2. Conditions d'installations :

- Quand on étale le ballon sur la bâche, ne pas le trainer, le jeter, vous devez toujours le protéger de l'usure des dégâts. Il est important de positionner la bâche fournie par le Département sous le ballon avant le gonflage et pendant le dégonflage.
- Si vous observez un trou, une déchirure, n'utilisez pas le ballon et prévenez le Département.

3. Gonflage du ballon :

- **Mettre le ballon sur une bâche pour le protéger.**
- Insérer le tube PVC fourni par le Département dans le ballon avant le gonflage.
- Gonfler le ballon jusqu'à ce qu'il soit bien rond à l'aide du gonfleur fourni par le Département : Entrée côté gonfleur.

4. Fixation du ballon :

- Déployer le trépied jusqu'à ce que les trois pieds soient les plus écartés possible.
- Mettre la goupille dans le premier trou du trépied pour bloquer la tige qui se trouve sur le ballon.
Sans cette manipulation, le tube PVC du ballon tombera à l'intérieur du trépied.
- Insérer la tige sur le ballon.

Option lumineux :

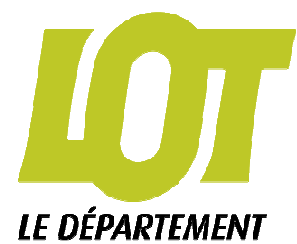
Si vous souhaitez mettre l'option lumineux, dévissez la bouche d'aération du ballon et vissez-y rapidement la led.

- Attachez le câble du transfo sur le trépied à l'aide d'un serflex.
- Régler la hauteur souhaitée du trépied.

5. Démontage du ballon :

Avant de ranger le ballon et ses accessoires, assurez-vous qu'ils soient propres et secs.

- Baissez la hauteur du ballon.
- Retirez le ballon du trépied et **posez-le sur la bâche fournie.**
- Dévissez la led ou la bouche d'aération.
- Retirez le tube PVC du ballon.
- Munissez-vous du gonfleur : Entrée en haut du gonfleur et mettez en marche pour aspiration.
- Rangez le ballon dans sa housse.
- Repliez le trépied et rangez-le dans sa housse.
- Rangez l'ensemble des accessoires dans leur housse de rangement.



Département du Lot
Avenue de l'Europe – Regourd
BP 291 – 46005 Cahors cedex 9
Tél. : 05 65 53 40 00
Fax : 05 65 53 41 09
Courriel : departement@lot.fr
www.lot.fr